AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur règlement n°1207

Le conseil a adopté, lors de sa séance tenue le 11 décembre 2023, le Règlement n°1207 Autorisant une dépense et un emprunt de 10 240 000 $ pour la réfection de la rue Lafrance Ouest

Le règlement nº 1207 est en vigueur à la suite de la réception de la lettre d'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne intéressée par le règlement nº 1207 peut en en se présentant aux Services juridiques et du greffe situé au 204, rue Principale, Saint-Basile-le-Grand, Québec, J3N 1M1.

Saint-Basile-le-Grand, le 7 mars 2024

Veronika Kiryanova, avocate
Greffière adjointe
Services juridiques et greffe

PUBLICATION : Le 7 mars 2024 / Babillard de la mairie et sur le site Web de la Ville